



# Suivi de l'avis 84 sur l'éducation à l'alimentation

## 2023-2024

### Résumé

## Contexte

Dans le cadre de la mission de suivi des avis du CNA, l'avis 84 sur l'éducation à l'alimentation a fait l'objet, 5 ans après sa publication en 2019, d'un suivi de ses 9 recommandations clés mené par un groupe de travail interne au CNA. Composé de membres représentants tous les collèges du Conseil national de l'alimentation et présidé par le Professeur Daniel Nizri, ce groupe a recueilli des éléments de suivi pour chaque recommandation clé et identifié des freins et des leviers à leur mise en œuvre complète.

Pour rappel, les deux ambitions de l'avis 84 sont d'aller vers :

- **une éducation à tous les âges de la vie pour rendre autonome et construire une vision globale de l'alimentation ;**
- **une cohérence et une complémentarité des messages.**

Les données de suivi identifiées par les membres et référencées en détails dans un tableau (voir p. 17 du document de suivi) ont permis au groupe d'établir que ces 9 recommandations clés sont **partiellement réalisées**. Afin qu'elles évoluent vers une réalisation complète, le groupe a identifié l'objectif commun à toutes les recommandations d'un nécessaire **changement d'échelle**.

Ce résumé reporte la synthèse des leviers identifiés par le groupe, qui sont à mobiliser pour parvenir à une mise en œuvre satisfaisante.

Pour en savoir plus, notamment sur les données de suivi et les freins, se référer au document de suivi accessible en cliquant sur [ce lien](#).

## Leviers

**Recommandation 1 : Prendre prioritairement en compte les inégalités sociales, de santé et territoriales : agir avec une approche spécifique par public cible et par territoire.**

Pour permettre la mise en place de cette recommandation clé, il est nécessaire que la **politique nationale de prévention de la santé par l'alimentation** (au sens de l'avis 81 du CNA sur une alimentation favorable à la santé) soit elle-même prioritaire. Il est important que les actions et les projets déjà mis en place soient davantage évalués, valorisés (c'est-à-dire partagés et bénéficiant de retours d'expérience pour ceux qui fonctionnent) et soutenus, notamment via une **pérennisation des financements** et une **simplification des démarches administratives**. La réalisation de cette recommandation repose sur la **mobilisation de l'ensemble des acteurs** (collectivités, associations, porteurs de projets alimentaires territoriaux, professionnels de santé, restauration collective et commerciale, etc.) et sur une **coordination des actions menées**. Enfin, les projets qui ont de bons résultats nécessitent de **passer à l'échelle** et d'être essaimés. Pour cela, la **mutualisation des moyens** et la création d'équipes en capacité de travailler à grande échelle sont nécessaires.

**Recommandation 2<sup>1</sup> : Renforcer l'éducation par la pratique culinaire, le goût, et/ou les jardins pédagogiques (...). Favoriser les rencontres et les liens entre les citoyens et les acteurs de la chaîne alimentaire (...).**

Afin de permettre un passage à l'échelle, les initiatives sur le territoire, importantes et nécessaires, nécessitent une **généralisation impulsée par la priorisation de la politique nationale de prévention de la santé par l'alimentation** (au sens de l'[avis n°81 du CNA](#) sur une alimentation favorable à la santé). Il est nécessaire que les actions déjà mises en œuvre et qui vont dans le sens de cette recommandation soient recensées en **cartographiant les acteurs et les actions** qui fonctionnent et qui peuvent être développées. De plus, il semble nécessaire de favoriser le **partage des ressources et la mutualisation des compétences** entre les professionnels, les collectivités et l'Education nationale et appuyer l'inter-ministérialité, en particulier

avec le ministère du travail. Il est également important de **renforcer le rôle de l'ensemble des porteurs de projets d'éducation à l'alimentation**, inciter à la mise en place des cuisines pédagogiques dans les établissements scolaires et intégrer la littératie en santé/alimentation dans les actions.

**Recommandation 3<sup>2</sup> : Donner des informations claires et factuelles au moment de l'acte d'achat. Développer un accompagnement pédagogique pour apprendre à utiliser les outils d'aide à l'achat, d'un point de vue nutritionnel (...), environnemental, sociétal, etc. (...).**

Le groupe partage la nécessité de disposer d'outils d'aide à l'achat du point de vue nutritionnel, environnemental et social auxquels sont associés des **accompagnements pédagogiques adaptés** pour permettre au consommateur de mieux les comprendre.

**Recommandation 4 : Développer, revoir et/ou généraliser la formation continue et initiale sur l'alimentation des professionnels de la petite-enfance, de la restauration collective, des diététiciens, médecins, travailleurs sociaux, enseignants, formateurs, et plus généralement de tous les personnels étant amenés à faire passer des messages sur l'alimentation. (...).**

Pour une meilleure mise en œuvre de cette recommandation, il paraît opportun de **renforcer les formations sur l'éducation à l'alimentation existantes**, en assurer la **transversalité** via des formations des personnels de tous les secteurs et portant sur l'ensemble des volets de l'alimentation. Il serait pertinent d'en valider les contenus via des dispositifs *ad hoc* (par exemple en apposant un logo type « Programme national nutrition santé»). Il est d'ailleurs nécessaire de **mieux définir l'éducation à l'alimentation**, de la cibler sur le public destinataire (âge, profession...) et de **mobiliser des professionnels spécialisés** pour les formations. Le « guide de formation commun », outil en amont des guides de formation à diffuser, pourrait permettre dans un premier temps de définir les lignes directrices pour les guides de formations destinés à chaque profession.

<sup>1</sup> Des structures ont exprimé des positions dissensuelles sur cette recommandation détaillées dans le document de suivi.

<sup>2</sup> Idem.

**Recommandation 5 : Informer et sensibiliser tous les parents, notamment via les grands médias et sur internet (en particulier sur les repères alimentaires du PNNS, les bonnes pratiques d'hygiène et les recommandations sanitaires pour les publics sensibles).**

Afin de mieux informer et sensibiliser les parents, le groupe propose de **démultiplier les messages à tous les niveaux d'action** (par exemple : au niveau des professionnels de santé (pédiatres, généralistes), au niveau des associations (sportives, culturelles, sociales, de santé...), auprès des salariés des entreprises, etc.) et via **différents canaux** (en particulier les grands médias). L'utilisation d'outils ludiques est à privilégier.

**Recommandation 6 : Insérer l'éducation à l'alimentation dans un « continuum éducatif » avec des actions cohérentes et interdisciplinaires tout au long de la scolarité, pour tous les élèves (...).**

C'est par le **renforcement des liens entre les porteurs de projets** (les collectivités locales, les services de restauration, les services Education, les prestataires, etc.) et l'Education nationale (Inspecteurs de circonscription, Directeurs d'écoles, enseignants, etc.) et des **budgets dédiés** que passe une meilleure mise en œuvre. Les membres du groupe de concertation proposent de **renforcer le rôle de la restauration collective et scolaire** (exemplarité dans la construction des menus, adéquation de l'offre alimentaire avec les recommandations nutritionnelles), réalisation **d'ateliers de cuisine** en lien avec la restauration scolaire ou des associations partenaires (en faisant travailler ensemble les enseignants, le personnel des cantines et les associations), de donner un rôle aux **diététiciens** à l'école et de développer une **action nationale et transversale** (exemple : l'éducation à l'alimentation doit être liée à l'éducation à la santé en général). Ce type d'action n'a d'intérêt et d'efficacité que s'il s'inscrit dans la **continuité de la journée scolaire de l'enfant** (voir l'[avis n°77](#) du CNA sur la restauration scolaire) et de la **formation des enseignants** à l'éducation à l'alimentation.

**Recommandation 7 : Augmenter les moyens financiers publics nationaux et territoriaux pour l'éducation à l'alimentation (...). Simplifier et regrouper les appels à projets nationaux et locaux.**

Il serait souhaitable d'inciter les **acteurs locaux** à travailler davantage ensemble, et au niveau national de **favoriser l'interministérialité** pour passer à l'échelle, d'améliorer l'**accessibilité aux appels à projets** déjà existants via notamment une **pérennisation et une stabilisation des financements**, une **simplification et un accompagnement pour les démarches administratives** demandées et de permettre aux initiatives locales d'être éligibles à différents types de financements. Il semble également nécessaire de travailler sur la **nature des subventions** afin que soient pris en charge les frais de personnels.

**Recommandation 8<sup>3</sup> : Mieux encadrer la publicité et le marketing alimentaires (en priorité ciblant les moins de 16 ans). Orienter les professionnels vers un marketing plus responsable.**

Le CNA a rappelé à deux reprises **l'importance de cette recommandation** en la précisant : la première fois dans une recommandation de l'[avis n°89](#) qui portait sur un retour d'expérience de la crise Covid-19 voté en juillet 2021 et la seconde fois dans une recommandation de l'[avis n°90](#) portant sur les nouveaux comportements alimentaires voté en juillet 2022.

**Recommandation 9 : S'assurer de l'accessibilité pour tous (fruits et légumes, bio, local, démarches de progrès...) en cohérence avec les messages des pouvoirs publics sur l'alimentation. Proposer des mesures concrètes en ce sens (...).**

Dans le cadre de cette recommandation le suivi est renvoyé aux **avis ultérieurs du CNA** (l'[avis n°89](#) portant sur un retour d'expérience de la crise covid-19, l'[avis n°90](#) portant sur les nouveaux comportements alimentaires et l'[avis n°91](#) visant à mieux prévenir et lutter contre la précarité alimentaire) qui la reprennent et développent la notion d'accessibilité dans ses différentes dimensions.



### Pour en savoir plus

- [Communiqué de presse](#)
- [Document de suivi de l'avis 84 - 2023](#)

<sup>3</sup> Des structures ont exprimé des positions dissensuelles sur cette recommandation, détaillées dans le document de suivi.



## Conseil national de l'alimentation

78 rue de Varenne

75349 Paris 07 SP

[cna@agriculture.gouv.fr](mailto:cna@agriculture.gouv.fr)

---

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux



 **MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE LA SANTÉ  
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*